



NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

B. P. 41
98860 - KONÉ

Téléphone 47.71.66
communication@province-nord.nc

COMMUNIQUÉ

Koné le 29 mars 2024

La chasse à la roussette et au notou en province Nord et en province Sud pour l'année 2024

Les provinces Nord et Sud rappellent aux chasseurs que les roussettes et les notous ne peuvent être chassés que durant **les samedis et les dimanches du mois d'avril exclusivement.**

Cette année :

- Le premier jour de chasse est le samedi 6 avril 2024.
- Le dernier jour de chasse est le dimanche 28 avril 2024.

Pour chaque chasseur, le prélèvement maximal autorisé est de cinq roussettes et cinq notous par samedis et cinq roussettes et cinq notous par dimanches du mois d'avril.

Il est interdit :

- de chasser la nuit,
- de dépasser les quotas journaliers (5),
- de transporter les animaux en dehors des jours de chasse,
- d'utiliser des engins ou matériels prohibés pour la pratique de la chasse.

La population de roussette est en diminution constante. Quatre-vingts pour cent (80%) des roussettes vont disparaître dans les trente prochaines années

Leur survie est l'affaire de tous, merci de respecter les quotas autorisés, pour permettre aux populations de se reconstituer.